

Auto Ecole Du Château

5, rue du château  
73000 CHAMBERY



04 79 65 74 38

N° Siret : 480 868 876 000 24

N° Agrément : E0507304400

N° Activité professionnelle : 827300116873

## PLAN DE FORMATION A2/A

### Objectif de la formation :

Elle s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :

- La compréhension de connaissances spécifiques à la pratique en sécurité d'une moto puissante ;
- S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre l'importance d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses
- De travailler sur la tâche de conduite (détection, analyse, décision, action)

De manière générale, cette formation vise à renforcer la sécurité et les compétences des conducteurs de 2 ou 3 roues. Il n'y aura pas d'examen à passer pour valider cette formation.

### Public concerné

Être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans

### Formateurs :

Enseignant de la conduite et de la sécurité, titulaire du diplôme requis

### Effectifs :

3 élèves maximum

# Programme détaillé

## **Séquence 1 : Formation théorique**

Cette séquence dure 2 heures.

Présentation, explications et échanges sur l'accidentalité, la détectabilité, la vitesse, la conduite et les produits psychoactifs.

## **Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation**

Cette séquence dure 2 heures. Chaque participant dispose d'une moto.

L'objectif est de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et de vous démontrer l'importance d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter les situations dangereuses.

## **Séquence 3 : Formation à la conduite en circulation**

Cette séquence dure 3 heures.

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action. La formation se conclut sur un échange et bilan général de la formation.

## **Équipement nécessaire au permis A**

Pour participer la formation, vous devrez être équipé conformément aux exigences mentionnées. En effet, il est obligatoire de porter :



- Un casque homologué ECE ou NF.
- Des gants adaptés à la pratique de la moto portant les marquages CE
- Un gilet de haute visibilité
- Un blouson ou une veste à manches longues,
- Un pantalon ou une combinaison,
- Des bottes ou des chaussures montantes (les bottes en caoutchouc ne sont pas autorisées)